## LETTRE OUVERTE à Monsieur Jean HARTZ



Bondoufle le 23 février 2021

Monsieur HARTZ,

Mardi 16 février 2021, la justice a tranché: le tribunal administratif de Versailles a annulé les élections municipales de notre ville, sur la base de trois irrégularités établies avec précision, sans qu'il soit nécessaire d'examiner les nombreux autres griefs d'irrégularités portés à sa connaissance.

8. Dans ces conditions, les irrégularités ainsi commises ont été de nature, compte tenu du faible écart de 46 voix, soit 1,44 % des suffrages exprimés, entre les deux listes arrivées en tête au second tour, à altérer la sincérité du scrutin.

9. Il résulte de tout ce qui précède, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs des protestations, que les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020 dans la commune de Bondoufle pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires doivent être annulées.

**Depuis le 16 février en effet, les choses sont claires.** Ce qui jusqu'à présent pouvait être qualifié de soupçon est désormais établi par le juge des élections comme **une série d'irrégularités manifestes, qui ont entaché la sincérité du scrutin.** Et par conséquent, la question de la légitimité de la liste arrivée en tête se pose. Dans l'attente de l'organisation d'un nouveau scrutin, il vous revient bien entendu de gérer les affaires courantes. Mais plus aucune signature, plus aucun projet de votre part n'auraient de sens dans cette période intermédiaire. La raison doit l'emporter.

Selon les règles de droit, vous disposez d'un mois à compter du jugement pour accepter la décision et ainsi permettre rapidement l'organisation d'un nouveau scrutin, ou faire appel devant le Conseil d'Etat. Une telle procédure est longue et couteuse. Son caractère suspensif vous ferait, certes, gagner du temps en repoussant l'échéance, mais il en ferait perdre à notre ville, et donc aux Bondouflois.

## La seule façon d'en sortir dignement, vous le savez, est de repasser devant les urnes.

Monsieur Hartz, posez cet acte en responsabilité, faites passer l'intérêt général avant votre intérêt personnel. A l'image de votre homologue maire de Ris-Orangis, Stéphane Raffalli qui, dans une situation similaire, a accepté la décision de justice et demandé à M. le Préfet d'organiser le nouveau scrutin dans les trois mois, comme le prévoient les textes. Ce serait tout à votre honneur et un acte de respect des électeurs. Car c'est aux Bondouflois de dire à qui ils confient les rênes de la ville, cette fois dans un scrutin régulier, équitable et juste.

Monsieur le Maire, samedi 13 février 2021, pendant le conseil municipal - curieusement convoqué entre l'audience au Tribunal et le prononcé du jugement - vous avez annoncé avec assurance vous ranger aux décisions des juges. C'est le moment de tenir parole.

Comme tous les Bondouflois nous attendons votre décision.

Sabine NAGEL
Conseillère municipale